Image not found or type unknown

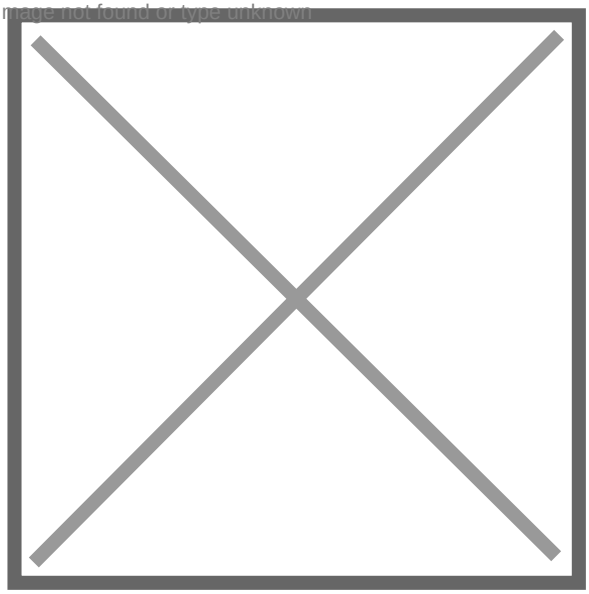

Somme à régler Orange, huissier de justice

Par **clodia**, le **07/09/2013** à **13:31**

Bonjour,

J'ai souscris un forfait mobile chez Bouygues le 17/08/2012 sur le site internet. Auparavant j'étais chez Orange, j'ai donc décidé de changer d'opérateur car Orange ne me convenait plus. (il me restait peu de mois de contrat et je pouvais donc résilier et Bouygues prenait en charge la résiliation) J'ai donc souscrit une offre sur le site de Bouygues, quelques jours après j'ai reçu mon contrat et ma nouvelle ligne (j'ai gardé mon numéro de téléphone d'orange)

Le problème est que quelques mois plus tard, Orange m'a demandé de réglé la somme de 64.25€, étant étudiante et ayant peu d'argent je ne pouvais pas les régler. Donc j'ai préféré attendre pour pouvoir les régler.

Plusieurs mois après, j'ai été harcelé par une société d'un soit disant huissier de Justice du nom de Vennin qui me disait que les régler, je les ai contacté pour leur dire que je ne pouvais toujours pas les régler.
J'ai donc été harcelé durant un an, plusieurs appels,lettres et messages sur mon téléphone me disant "nous désactiverons votre numéro de portable si vous ne régler pas la somme".

Ayant fait des recherches sur internet, j'ai pu constaté que plusieurs personnes se faisaient harceler par cet huissier. Je souhaite donc régler cette somme mais directement à Orange et non à cette organisme en qui je n'ai pas confiance.

Il m'est impossible d'avoir le service client d'orange car je ne suis plus cliente chez eux. Est ce que je dois directement régler cette somme à cette huissier de justice ou me rendre dans une boutique orange afin de régler ce problème.

Merci d'avoir lu mon message, en espérant avoir une réponse.

Par **Marion3**, le **07/09/2013** à **16:46**

Bonjour,

S'il y a plus d'un an qu'a été effectué votre dernier règlement à Orange, votre dette est prescrite.
Ne répondez pas, ni aux appels téléphoniques, ni aux courriers de cette Société de recouvrement et ne contactez pas Orange.
Ils vont essayer de vous faire peur, ne les écoutez pas, vous ne leur devez plus rien.

Lisez sur ce forum les divers posts concernant ces sociétés de recouvrement.

Cdt

Par **clodia**, le **07/09/2013** à **21:56**

Etant chez Bouygues, je souhaite résilier chez eux pour aller chez SFR (les offres sont plus intéressantes) j'ai donc été chez SFR et on m'a dit que je ne pouvais pas ouvrir une nouvelle ligne car je dois de l'argent à Orange. Apparemment tous les opérateurs téléphoniques m’empêcheront d'ouvrir une nouvelle ligne tant que cette somme ne sera pas payée. La vendeuse m'a dit de régler cette somme.

Je pense donc écrire à Orange pour voir directement avec eux car je n'ai pas vraiment envie d'être "fiché" chez tous les opérateurs.

En tout cas, merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés